



La gestion intégrée de l'eau par bassin versant « fonctionne »-t-elle vraiment? Résultats d'une enquête mondiale et quelques enseignements pour le Québec

Georges Gangbazo, ingénieur, Ph. D.
Direction des politiques de l'eau

Dans un livre intitulé *Integrated River Basin Management through Decentralization*, Kemper et autres (2007) ont tenté de répondre à une question fondamentale : la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au plus bas niveau approprié, soit le bassin versant, « fonctionne »-t-elle vraiment? et quels sont les résultats lorsqu'elle est appliquée?

Bien que la GIRE soit un « vieux » concept (Biswas, 2004), elle est devenue un paradigme de gestion de l'eau très populaire chez les chercheurs, les praticiens et les gouvernements au cours des deux dernières décennies à cause des nombreuses conférences organisées par l'Organisation des Nations Unies pour discuter de la question de l'eau. L'une des conférences qui a eu une influence déterminante sur la réforme du secteur de l'eau est la Conférence internationale sur l'eau et l'environnement tenue à Dublin (Irlande), en janvier 1992 (Snellen et Schrevel, 2004; Calder, 2005). Cette conférence a donné naissance à quatre principes, connus sous le nom de « principes de Dublin » ou « principes de la GIRE ». Deux de ces principes nous apparaissent importants dans le contexte d'un pays industrialisé tel que le Canada, soit :

- Principe n° 1 : L'eau douce est une ressource finie, vulnérable et essentielle, qui doit être gérée d'une manière intégrée.
- Principe n° 2 : Le développement et la gestion de l'eau doivent être basés sur une approche participative

impliquant les usagers, les planificateurs et les décideurs à tous les niveaux. Il faut décentraliser la prise de décision au plus bas niveau approprié pour assurer une plus grande participation.

Depuis ce temps, les gouvernements, les organismes multilatéraux de financement tels que la Banque mondiale et des institutions telles que le Partenariat mondial de l'eau font la promotion des organisations de bassin versant comme moyen pour appliquer la GIRE au plus bas niveau approprié, soit le bassin versant. Le Québec ne fait pas exception. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) est l'une des pierres d'assise de la Politique nationale de l'eau lancée par le gouvernement du Québec le 26 novembre 2002 (ministère de l'Environnement du Québec, 2002). L'organisation de la GIEBV dans chacun des bassins versants est sous la responsabilité d'un organisme de bassin versant. Il s'agit de tables de concertation auxquelles siègent les représentants des divers acteurs de l'eau présents sur le territoire des bassins versants. Le tableau 1 présente les caractéristiques de l'approche québécoise de GIEBV.

L'expérience du Québec dans la GIEBV étant très courte, plusieurs personnes s'interrogent sur l'efficacité de l'approche. L'objet de la présente fiche est de résumer les principaux résultats d'une vaste étude mondiale effectuée récemment par Kemper et autres (2007) dans des bassins versants

où cette approche est appliquée depuis plusieurs dizaines d'années, et d'en tirer

quelques enseignements pour le Québec.

Tableau 1 **Caractéristiques de l'approche québécoise de gestion intégrée de l'eau par bassin versant**

Organismes de bassin versant	Caractéristiques
Formation	Créés par les acteurs de l'eau dans des bassins versants déterminés par le gouvernement.
Participants	Représentants des différents groupes d'acteurs de l'eau sur une base volontaire, avec encadrement gouvernemental et représentants du gouvernement.
Autorité	Aucun pouvoir de réglementation, mais certains membres l'ont (ministères du gouvernement provincial, municipalités, etc.). Les organismes de bassin versant sont cependant reconnus comme des entités de gouvernance de l'eau par le gouvernement du Québec.
Financement	Un financement de base du gouvernement provincial et parfois des subventions accordées par les municipalités, d'autres entités gouvernementales et des entreprises privées.
Mise en œuvre des projets	Chaque acteur de l'eau (y compris les ministères du gouvernement provincial, les municipalités, les entreprises privées, les organisations non gouvernementales, les citoyens) peut agir sur une base volontaire pour mettre en œuvre des éléments du plan d'action qui relèvent de ses champs de compétences respectifs.

Source : adapté à partir de Baril et autres (2006).

1.0 Motif de l'étude

Dans la plupart des pays, la GIRE a été assurée traditionnellement par les entités gouvernementales, telles que les agences et les ministères du gouvernement. Vers la fin des années 1980, il était évident que cette approche n'avait généralement pas donné les résultats souhaités, particulièrement dans les pays en développement. Des études ont démontré la nécessité de décentraliser la prise de décision et d'impliquer les parties prenantes, posant l'hypothèse selon laquelle des décisions prises par et avec les parties prenantes permettraient des négociations entre ces groupes d'acteurs pour en arriver à des solutions davantage rationnelles et équitables. Ces processus pourraient également diminuer la résistance à certaines décisions difficiles.

À ce sujet, il est important de mentionner que la décentralisation de la prise de décision au plus bas niveau approprié, soit le bassin versant, ne signifie pas qu'il soit nécessaire d'avoir une décentralisation complète à tout prix. Elle implique que la décentralisation de la prise de décision doit être adaptée aux conditions locales, certaines décisions étant dévolues aux parties prenantes et d'autres étant conservées au ni

veau central, soit le gouvernement provincial ou fédéral, lorsqu'il est approprié de le faire.

2.0 Méthodologie

Pour répondre à la question posée, les auteurs de l'étude ont utilisé une méthodologie comportant trois volets. Premièrement, une revue de la documentation a été effectuée pour déterminer des cas où la GIRE a déjà été évaluée et pour mieux définir ce que le principe de la décentralisation de la prise de décision au plus bas niveau approprié signifie. En se basant sur cette revue, l'équipe de recherche a élaboré un protocole d'analyse de données permettant de cerner les facteurs qui sont reliés aux succès de la GIRE et pour élaborer des hypothèses qui pourraient être testées dans les cas qui seront étudiés.

Deuxièmement, avec l'aide du Réseau international des organismes de bassin (RIOB), l'équipe a ciblé le plus grand nombre possible d'organisations de bassin versant (un total de 197 à l'échelle mondiale) et élaboré un questionnaire qui permettra de comprendre l'historique, les objectifs, les processus et la performance de la GIRE dans les 197 cas.

Troisièmement, afin de compléter les résultats quantitatifs de l'enquête et d'explorer des questions auxquelles il est difficile de répondre par cette enquête, une étude qualitative de cas a été planifiée. Ainsi, huit bassins versants ayant des caractéristiques variées (développement économique, besoins et défis de gestion des ressources en eau, succès obtenus dans la gestion des ressources en eau, arrangements institutionnels mis en place à l'échelle du bassin versant et processus ayant donné lieu à ces arrangements) ont été choisis parmi les 197 cas. Il s'agit de bassins où des organisations ont été mises en place à l'échelle du bassin ou du sous-bassin pour assurer (ou coordonner) des fonctions de gestion telles que la planification, l'allocation de l'eau ou la fixation de son prix, la prévention des inondations de même que le suivi et l'amélioration de la qualité de l'eau. Il s'agit des bassins versants Murray-Darling (Australie), Jaguaribe et Alto Tieté (Brésil), Frazer (Canada), Tárcoles (Costa Rica), Brantas (Indonésie), Warta (Pologne) et Guadalquivir (Espagne). Ces cas ont été comparés les uns aux autres pour évaluer la participation des parties prenantes et le degré de succès de la GIRE.

3.0 Principales conclusions

L'étude a été motivée par deux recommandations que l'on trouve dans la documentation sur l'eau. La première recommandation concerne l'intégration de la gestion des ressources en eau à l'échelle du bassin versant, qui a été prônée pour améliorer la gestion de cette ressource par une approche holistique qui combine la distribution de l'eau, la gestion de la demande, la protection de la qualité et la préservation ou la restauration des écosystèmes. La seconde recommandation est la décentralisation de la gestion de l'eau au plus bas niveau approprié, qui a été prônée pour améliorer la gestion par une meilleure adaptation aux conditions locales, une meilleure utilisation des connaissances et des institutions locales et une plus grande implication des parties prenantes. Dans plusieurs pays, la poursuite des deux objectifs, soit l'intégration et la décentralisation, a conduit à la création d'organisations de bassin ver-

sant. Ces organisations sont devenues les éléments clés de l'étude présentée dans l'ouvrage. L'évaluation des organisations de bassin versant est un moyen de répondre à des questions telles que :

- La GIRE est-elle en voie d'être réalisée et quels sont les résultats?
- La participation des parties prenantes s'exerce-t-elle dans les bassins versants et quels sont les résultats?
- Pourquoi la GIRE réussit ou ne réussit pas?, quels sont les facteurs qui semblent favoriser le succès de l'intégration et de la décentralisation dans les bassins versants et quels sont les facteurs qui l'empêchent?

Les conclusions et les implications de l'étude ont été regroupées sous quatre thèmes : (1) la durée du processus d'élaboration des programmes de gestion de l'eau et de création des institutions; (2) l'importance des facteurs liés au contexte particulier des bassins versants et le besoin d'adapter les arrangements de gestion aux conditions locales; (3) la grande variété des cadres institutionnels dans lesquels le succès de la GIRE est possible; et (4) les avantages d'un partenariat impliquant les ressources et les directions des ministères du gouvernement central, les gouvernements régionaux et locaux et les usagers de l'eau. Ces thèmes sont abordés dans les quatre sections qui suivent. Chaque section se termine par un bref résumé et une présentation des implications politiques des résultats obtenus.

3.1 La patience est une vertu

Dans les bassins versants à l'étude, le développement des institutions chargées de la gestion intégrée de l'eau a été graduel et parfois difficile, même dans les bassins réputés pour avoir obtenu beaucoup de succès dans l'amélioration de la gestion de l'eau et une grande participation des parties prenantes. Malgré le consensus apparent entre les professionnels de l'eau sur le fait que la combinaison de l'intégration et la décentralisation et la GIRE sont souhaitables, la combinaison de l'intégration et de la décentralisation ne semble pas se réaliser rapidement. Dans les bassins de Guadal-

qu岸ir et Murray-Darling par exemple, l'adaptation des institutions à la GIRE est en cours depuis près d'un siècle. La plupart des organisations de bassin versant mises en place récemment – par exemple dans les années 1980 et 1990 – sont encore en train d'évoluer vers l'approche de la GIRE, ou de travailler pour obtenir la participation des acteurs, ou les deux. La longévité des organisations de bassin versant en elle-même n'est pas une garantie de succès, mais il y a une corrélation positive entre l'âge des institutions de bassin versant, la participation des acteurs et l'application de l'approche intégrée. L'émergence d'institutions de bassin qui ont du succès est un processus lent, et la patience des gestionnaires des organisations centrales et des citoyens est nécessaire. Les réformes qui sont entreprises sans un engagement et une implication soutenus du gouvernement pendant une longue période peuvent s'avérer inefficaces.

Il est nécessaire d'institutionnaliser les initiatives de gestion par bassin versant plutôt que de s'appuyer sur un ou plusieurs individus charismatiques. Les leaders sont souvent utiles pour démarrer une initiative de GIRE et pour attirer des ressources utiles pour soutenir les travaux. Si la mise en place de la GIRE de façon efficace peut prendre des décennies, il est risqué de se fier à un champion charismatique, car les champions ne durent pas éternellement. Pour cela, la mise en place d'un nouveau cadre institutionnel très tôt est cruciale, afin que des réformes puissent se faire même lorsque les acteurs clé changent. Les mécanismes permettant d'assurer un financement soutenu, de sécuriser la participation des représentants des parties prenantes et de maintenir la communication entre les organisations touchées doivent être institutionnalisés aussitôt que possible afin qu'ils ne reposent pas exclusivement sur une seule personne.

La réforme de la gestion de l'eau modifie nécessairement et même perturbe les institutions et les pratiques existantes. Il faut du temps pour que les personnes qui sont habituées au statut quo s'acclimentent au changement et l'intègrent. Les efforts pour accélérer ce processus peuvent être vains et même contreproductifs. Souvent, il est pré-

férable de progresser une étape à la fois plutôt que d'aller trop vite.

Par conséquent, le succès de la GIRE peut prendre plusieurs décennies. La culture politique, les intérêts partisans, les structures et les responsabilités gouvernementales en place militent contre un changement rapide et les progrès doivent souvent se faire par étapes, de sorte que l'engagement soutenu à la mise en place de la GIRE est vital.

3.2 Il n'existe pas un modèle type d'organisation de bassin versant

Bien que plusieurs organisations de bassin versant aient un certain nombre de caractéristiques communes, il n'existe pas un modèle type d'organisation qui puisse être appliqué partout et qui mènerait assurément au succès de la GIRE ou à l'implication des parties prenantes. Ce qui est correct pour un bassin versant donné dépend des problèmes auxquels on fait face à cet endroit, de l'état des ressources en eau et des particularités des usagers de l'eau, de la structure des organisations publiques et privées, de l'évolution du système politique, de l'état de l'économie et de l'historique de la gestion des ressources en eau. Aucune raison basée sur la théorie ou les analyses empiriques ne permet de croire qu'un style particulier d'organisation ou d'agence de bassin aura de bonnes performances dans des conditions variées. Même l'application d'un modèle unique de gestion à tous les bassins versants de rivière d'un pays est douteuse.

Des structures institutionnelles et légales très différentes peuvent donner des performances positives dans différentes conditions. La structure de gestion du bassin versant Murray-Darling (Australie), qui est fortement basée sur les parties prenantes, montre la force de cet arrangement dans le contexte australien. D'un autre côté, le bassin versant Brantas (Indonésie) a été géré par une entreprise publique qui a grandement amélioré la gestion de l'eau au cours de la dernière décennie. La structure des organisations de bassin versant doit être déterminée en tenant compte des réalités politiques et institutionnelles du moment. Dans certains des huit cas qui ont été étu-

diés plus à fond, certaines fonctions sont même dévolues à des organisations de sous-bassin. Comme toute institution, les institutions de gestion par bassin versant sont sujettes au changement; elles peuvent et doivent être adaptées à l'évolution de leur contexte lorsque cela est nécessaire. Seules des structures flexibles permettent l'adaptation rapide au changement.

Comme Andersson et autres (2004) l'ont observé dans le contexte de la décentralisation de la gouvernance et de la gestion des forêts, la détermination d'un cadre institutionnel efficace ne consiste pas juste à décider si l'organisation doit être décentralisée ou centralisée, mais aussi à s'entendre sur les droits et les responsabilités spécifiques assignés à chaque acteur, en tenant compte des avantages comparatifs et des incitatifs qui sont offerts pour réaliser un mandat gouvernemental donné. Comme les relations entre les acteurs, les avantages comparatifs et les incitatifs existants varient inévitablement d'un endroit à un autre (et même d'une période à une autre) et ces arrangements ne peuvent pas être les mêmes pour tous. Cette idée vaut aussi pour les organisations de bassin versant et les agences de l'eau.

Mentionnons également que ce qui constitue un succès varie d'un endroit à un autre. Comme le montre l'étude, les problèmes de l'eau que les communautés locales essaient de résoudre diffèrent d'un bassin à un autre. Le contexte des problèmes varie et il en est de même pour les changements que ces communautés considéreront comme positifs. « L'ultime test d'efficacité » n'est pas de déterminer si une organisation de bassin versant respecte intégralement un cahier des charges particulier d'une organisation centrale, mais de savoir si les habitants du bassin versant pensent que leurs besoins sont en train d'être satisfaits, puisque seulement ceux qui ont un intérêt dans les résultats sont en mesure de juger (Harrison, 1980).

Ainsi, l'adaptation aux particularités du bassin versant a été un point important qui a influencé la participation des acteurs et le succès de la GIRE. L'historique, les caractéristiques physiques du bassin versant, certains aspects du système politique et d'autres facteurs contextuels ont influencé

grandement la façon dont les organisations de bassin versant ont été formées, comment elles ont changé avec le temps, les fonctions qu'elles exercent et ainsi de suite. La gestion intégrée et la participation ne peuvent pas suivre un cadre rigide. On doit résister à la tentation de copier et de transposer une structure unique d'organisation de bassin versant dans d'autres circonstances et conditions.

3.3 Il y a des possibilités partout

Dans certains pays, il y a encore un mythe selon lequel la décentralisation dans la gestion de l'eau « ne fonctionne pas parce que nous sommes différents ici ». Cette position semble découler de la croyance selon laquelle il n'y a qu'une seule manière de gérer les ressources en eau au plus bas niveau approprié, un mythe dont nous avons discuté dans la section précédente. Les résultats de l'étude montrent qu'il faut éviter de copier des approches. Le nombre d'options institutionnelles est vaste et même de petits pas dans la décentralisation peuvent se traduire par une amélioration de la gestion des ressources en eau. Les gestionnaires des ressources en eau, les responsables politiques, les parties prenantes et les organisations internationales devraient chercher à comprendre ce qui convient à un pays ou à bassin donné et concevoir les arrangements institutionnels en conséquence.

L'étude a également montré qu'il est possible de réussir la gestion intégrée de l'eau dans les pays riches comme dans les pays pauvres, dans des bassins où les problèmes qui touchent les ressources en eau sont graves ou non. Le succès de la gestion intégrée de l'eau est possible dans plusieurs circonstances et il ne semble pas que la pauvreté d'une région ou l'acuité des problèmes des ressources en eau seules ait empêché la GIRE. Les gouvernements centraux ne devraient donc pas négliger ou exclure les bassins versants qui font face à de sérieux problèmes de l'eau ou de pauvreté. De la même façon, les gouvernements locaux et les usagers de l'eau ne devraient pas abandonner la GIRE à cause de la pauvreté d'une région ou de la gravité des problèmes qui touchent les ressources en eau.

3.4 Le partage des responsabilités : une caractéristique du succès

La décentralisation de la gestion des ressources en eau ne signifie pas que le gouvernement central doit être éliminé de la scène, et l'application de la GIRE ne signifie pas non plus que les responsabilités doivent être organisées et assumées au niveau central seulement. L'étude montre plutôt que la réussite de la GIRE nécessite un partage des responsabilités entre le gouvernement, les communautés locales et les usagers de l'eau. Ce type de partage est la caractéristique principale des cas qui ont eu du succès, étant entendu que la nature des responsabilités partagées diffère d'un cas à un autre.

La combinaison de l'intégration et de la décentralisation observée dans la gestion des bassins versants de rivière fait appel à une révision de la distribution des pouvoirs et des responsabilités entre les organisations publiques et privées, et implique habituellement la création de nouvelles organisations. Un élément clé du partage des responsabilités est le financement adéquat de l'organisation de bassin versant et des fonctions de gestion de l'eau et des services associés. Les questions financières ont une grande influence sur le maintien de l'intérêt des parties prenantes pour la décentralisation et le succès de la gestion intégrée de l'eau.

En somme, le succès de la GIRE est plus grand dans les cas où les usagers de l'eau et les responsables des gouvernements central et local partagent les responsabilités de planification et de financement et exercent des fonctions de gestion de l'eau. La GIRE est un partenariat entre différents acteurs. Elle ne devrait pas être vue comme un moyen pour le gouvernement central d'abandonner son soutien et sa responsabilité dans la gestion des ressources en eau, ni comme un moyen pour les acteurs locaux d'obtenir ou de perpétuer des subventions pour les infrastructures et les services de gestion de l'eau.

4.0 Enseignements pour le Québec

La GIRE est un concept très large. Chaque pays l'applique en l'adaptant selon la nature et l'intensité des problèmes liés à l'eau, les ressources humaines et financières, les capacités institutionnelles, les forces et les caractéristiques relatives des acteurs de l'eau, le paysage culturel et politique ainsi que les conditions historiques qui lui sont propres. Comme le contexte diffère généralement d'un pays à un autre, il fallait s'attendre à ce que les organisations de bassin versant à l'étude n'aient pas la même structure et n'assument pas les mêmes responsabilités que les organismes de bassin versant du Québec. La plupart des organisations de bassin versant étudiées plus à fond sont des organisations gouvernementales (voir le tableau 2) qui, en plus de la planification de la gestion de l'eau, assument certaines responsabilités qui sont dévolues à des municipalités ou à des ministères du gouvernement au Québec (voir le tableau 3).

Les organismes de bassin versant du Québec sont des organisations non gouvernementales. Elles sont responsables de la planification de la GIEBV, du suivi de la mise en œuvre des projets prévus au plan d'action ainsi que du suivi et de l'évaluation de ce plan d'action. La mise en œuvre des projets relève des acteurs nationaux, régionaux et locaux (ministères du gouvernement, municipalités, municipalités régionales de comté, producteurs agricoles, etc.). Dans le système québécois, plusieurs autres fonctions de gestion de l'eau sont assumées par des instances gouvernementales. Par exemple, l'exploitation et l'entretien des infrastructures, l'approvisionnement en eau et sa distribution sont la responsabilité des municipalités. Le suivi de la qualité de l'eau et la délivrance de permis pour les rejets d'eau usées ainsi que la fixation et la collecte des redevances sur les prélèvements d'eau sont la responsabilité du gouvernement du Québec (ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs).

Tableau 2 Nature des huit organisations de bassin versant étudiées plus à fond

Bassin	Nature de l'organisation
Alto Tieté	Comité de bassin soutenu par une agence de bassin
Brantas	Société d'État sous la supervision d'une agence nationale de l'eau
Fraser	Organisation non gouvernementale
Guadalquivir	Agence du gouvernement central à l'échelle du bassin versant
Jaguaribe	Comités et commissions de bassin versant soutenus par une société d'État chargée de la gestion des ressources en eau
Murray-Darling	Commission intergouvernementale de bassin avec une division financière autonome pour l'exploitation des infrastructures situées dans le bassin Murray-Darling
Tárcoles	Commission de bassin paragouvernementale reconnue par le gouvernement central
Warta	Agence du gouvernement central à l'échelle du bassin versant

Source : Kemper et autres (2007)

Tableau 3 Responsabilités assumées par les huit organisations de bassin versant étudiées plus à fond

Bassin	Planification et/ou coordination	Exploitation et entretien des infrastructures	Délivrance de permis pour les utilisations de l'eau Allocation de l'eau	Suivi de la qualité de l'eau	Consultation sur les utilisations du territoire ou les nouvelles utilisations de l'eau Délivrance de permis pour les rejets d'eaux usées	Fixation et collecte de redevances sur l'eau
Alto Tieté	√				√	
Brantas	√	√	√			√
Fraser	√					
Guadalquivir	√	√	√	√		√
Jaguaribe	√	√	√	√		√
Murray-Darling	√	√		√		
Tárcoles	√					
Warta	√	√			√	

Source: Kemper et autres (2007)

En accordant aux organismes de bassin versant le statut de tables de concertation, le gouvernement du Québec a voulu favoriser la concertation des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, chaque acteur gardant ses responsabilités actuelles, plutôt que d'en confier plusieurs à l'organisme de bassin versant ou à toute autre nouvelle agence créée par le gouvernement. Le Cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires (Auger et Baudrand, 2004) stipule d'ailleurs que les organismes de bassin versant « ne doivent pas se substituer aux acteurs en place [...] ».

Cela dit, les résultats de l'étude qui fait l'objet de l'ouvrage sont riches d'enseignements pour le Québec. Bien que chaque lecteur puisse en tirer ses propres enseignements, nous aimerions attirer l'attention sur deux points qu'il nous semble important de retenir à l'étape actuelle du développement de la GIEBV au Québec :

- La GIEBV est un processus à long terme. Comme nous l'avons mentionné dans la fiche d'information n° 4, « Nous sommes au début d'un processus long, exigeant, mais passionnant [...]. Il faut reconnaître cependant qu'il faudra peut-être quel-

- ques années pour résoudre les problèmes qui touchent les questions les plus complexes ou celles pour lesquelles les consensus sont les plus difficiles à obtenir ». (Gangbazo, 2006 :6) Nous savons maintenant que certains des bassins versants où la GIEBV a débuté dans les années 1980 comme dans certains pays européens sont encore en train d'évoluer vers la GIEBV ou de travailler pour obtenir la participation des parties prenantes. Nous savons aussi que l'adaptation des institutions à la GIEBV peut prendre une centaine d'années, comme dans le cas du bassin Murray-Darling en Australie.
- La GIEBV demande une adaptation. Cette adaptation doit se faire aux deux principales échelles de planification que sont l'État et les bassins versants. À l'échelle de l'État, l'adaptation passe par les évaluations périodiques déjà prévues dans la Politique nationale de l'eau, les

résultats devant servir à réviser périodiquement cette politique. À ce sujet, l'Australie a dû réviser sa politique de l'eau plusieurs fois au cours des 20 dernières années pour l'adapter à l'évolution des conditions qui lui sont propres. À l'échelle des bassins versants, le cycle de GIEBV prévoit une étape de suivi et d'évaluation (voir Gangbazo, 2004 :7). Toutefois, la plupart des organismes de bassin versant ne mesurent pas pour le moment l'importance de cette étape pour l'amélioration de leurs processus (planification, communication, suivi, etc.).

Nous espérons que les résultats de l'étude rassureront les uns, les incitant à poursuivre leurs efforts, et encourageront les autres à trouver et à mettre en place les mécanismes institutionnels, politiques et législatifs qui favoriseront le succès de la GIEBV au Québec.

Bibliographie

- Andersson, K. P., C. C. Gibson, et F. Lehoucq (2004). « The Politics of Decentralized Governance of Natural Resources », *Political Science and Politics*, vol. 37, n° 3, p. 241-248.
- Auger, P. et J. Baudrand (2004). *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant au Québec : cadre de référence pour les organismes de bassins versants prioritaires*, Québec, ministère de l'Environnement, Direction des politiques de l'eau, Envirodoq n° ENV/2004/0009, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/cadre-reference-giebv.pdf> (17 février 2009).
- Baril, P., Y. Maranda et J. Baudrand (2006). « Integrated Watershed Management in Quebec: a Participatory Approach Centered on Local Solidarity », *Water Science & Technology*, vol. 53, n° 10, p. 301-307.
- Biswas, A. K. (2004). « Integrated Water Resources Management: A Reassessment », *Water International*, vol. 29, n° 2, p. 248-256.
- Calder, I. R. (2005). « Integrated Land and Water Resources Management », dans Anderson, M. G. (ed.). *Encyclopedia of Hydrological Sciences - Part 16. Land Use and Water Management*, John Wiley & Sons, Ltd, London, p. 1-15.
- Gangbazo, G. (2006). *Gestion intégrée de l'eau par bassin versant; une voie d'expression du développement durable*, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, ISBN-13 : 978-2-550-47972-7, ISBN-10 : 2-550-47972-6, 9 pages, [En ligne], <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/fiches/voie-dd.pdf> (28 janvier 2009).
- Gangbazo, G. (2004). *Élaboration d'un plan directeur de l'eau : guide à l'intention des organismes de bassin versant*, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, Envirodoq n° ENV/2004/0258, 6 pages, [En ligne], <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/bassinversant/plan-dir.pdf> (31 mars 2009).
- Harrison, D. C. (1980). « Basinwide Perspective: An Approach to the Design and Analysis of Institutions for Unified River Basin Management », dans North, R. M., L. B. Dworsky, et D.

- J. Allee, (éds.). Unified River Basin Management, Proceedings of a Symposium, Gatlinburg, Tennessee, 4-7 Mars 1980, Minneapolis, MI, USA AWRA, p. 427-437.
- Kemper, K. E., W. Blomquist, et A. Dinar (eds.). (2007). *Integrated River Basin Management through Decentralization*, Berlin, Springer.
- Ministère de l'Environnement du Québec (2002). *Politique nationale de l'eau*, Québec. Ministère de l'Environnement du Québec, Envirodoq n° ENV/2002/0310, [En ligne]. <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/politique/politique-integral.pdf> (31 mars 2009).
- Snellen, W. B. et A. Schrevel (2004). *IWRM: for Sustainable Use of Water; 50 Years of International Experience With the Concept of Integrated Water Management*, Background document to the FAO/Netherlands Conference on Water for Food and Ecosystems, Wageningen, Alterra, Report 1143, [En ligne], <http://www2.alterra.wur.nl/Webdocs/PDFFiles/Alterrarapporten/AlterraRapport1143.pdf> (28 janvier 2009)

Référence bibliographique, à utiliser pour citer le présent document : GANGBAZO, G. (2009). *La gestion intégrée de l'eau par bassin versant « fonctionne »-t-elle vraiment? Résultats d'une enquête mondiale et quelques enseignements pour le Québec*, Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction des politiques de l'eau, ISBN : 978-2-550-56103-3, 9 pages.

Pour obtenir de plus amples renseignements, vous pouvez communiquer sans frais avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Région de Québec : 418 521-3830
Ailleurs : 1 800 561-1616
Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Site Internet : <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009
ISBN 978-2-550-56103-3
© Gouvernement du Québec, 2009

Photos en-tête : Denis Chabot, Paul Grant, Hélène S. Dubois, © *Le Québec en images*, CCDMD et Roch Théroux